

LES PUBLICATIONS ECONOMIQUE DE COFACE

ENQUÊTE DE PAIEMENT



**Bruno
De Moura
Fernandes**

Responsable
de la recherche
macroéconomique
Basé à Paris,
France

Enquête de paiement France 2023 : Des retards de paiement plus longs et plus fréquents, les petites entreprises en première ligne

Résumé exécutif

D'après notre enquête sur le comportement de paiement, menée au mois de juillet auprès de 630 entreprises, accorder des délais de paiement à leurs clients est une pratique bien ancrée : 97% d'entre elles déclarent le faire. Et ce, quel que soit le secteur et la taille de l'entreprise. Le délai de paiement moyen en France (48 jours) est plus long que dans d'autres pays européens où nous avons réalisé des enquêtes similaires, notamment l'Allemagne, mais reste inférieur aux délais accordés en Asie.

Malgré des délais de paiement relativement longs donc, pas moins de 82% des entreprises ont constaté des retards de paiement de leurs clients au cours des douze derniers mois. De plus, la majorité d'entre elles déclarent que les retards de paiement ont été plus fréquents et plus longs que lors de l'année précédente. La taille des entreprises est un facteur important face aux retards de paiement : 70% des TPE et des PME ont constaté un allongement des retards de paiement, alors même qu'elles doivent déjà faire face, en général, à des retards de paiement moyens plus longs. Ces résultats sont d'autant plus préoccupants que la moitié des TPE estiment que les retards de paiement ont un impact « très important » ou « critique » sur leur trésorerie. La détérioration du comportement de paiement des entreprises s'est reflété dans les chiffres de défaillances, avec un net rattrapage depuis le début de l'année, dépassant même leur niveau d'avant-COVID. Si la moitié des entreprises anticipent des retards de

paiement relativement stables au cours des 12 prochains mois, un tiers d'entre elles pensent qu'ils seront encore plus fréquents. Quelle que soit la taille de l'entreprise, très peu d'entre elles anticipent une diminution du nombre de retards de paiement.

En ce qui concerne les risques actuellement identifiés, les réponses diffèrent sensiblement selon que l'entreprise soit exportatrice ou qu'elle soit exclusivement présente sur le marché français. Ces dernières mentionnent davantage les difficultés de recrutement et les conditions de financement (coût et accès). A l'inverse, les entreprises exportatrices sont particulièrement sensibles aux risques pesant sur la demande mondiale, les chaînes d'approvisionnement ainsi que les prix des matières premières. En termes sectoriels, les entreprises opérant dans les services évoquent majoritairement les difficultés de recrutement, là où leurs homologues dans l'industrie mentionnent davantage les coûts des matières premières et les chaînes d'approvisionnement. Dans le secteur de la construction, les entreprises identifient comme principaux risques les prix des matières premières (hors énergie), les difficultés de recrutement et, assez logiquement, le coût et l'accès au financement. Dans un contexte géopolitique mondial incertain propice au *nearshoring* et au *friendshoring*, 12% des entreprises interrogées déclarent avoir déjà relocalisé au moins une partie de leur activité. Ce phénomène est non négligeable puisque cette part est même supérieure à 20% si l'on inclut les entreprises pour lesquelles c'est un projet en réflexion.

RETROUVEZ TOUTES LES AUTRES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE COFACE :

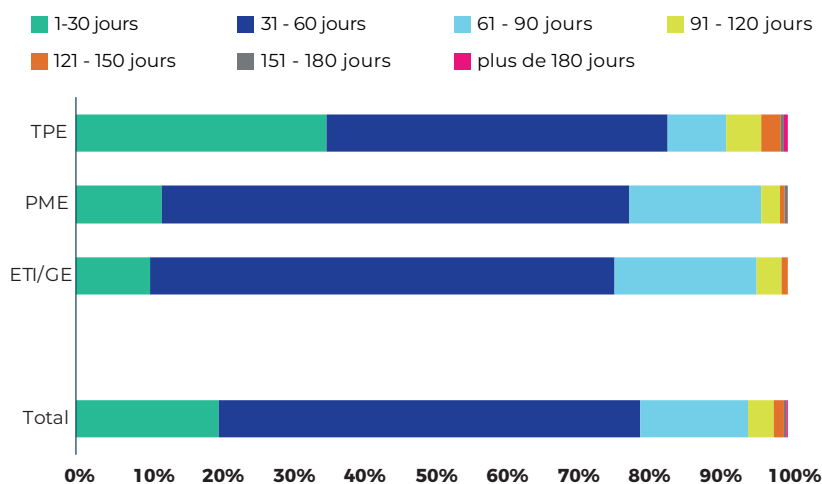
<https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays>

**BRUNO DE MOURA FERNANDES**

Responsable de la recherche
macroéconomique
Paris, France

DÉLAIS DE PAIEMENT¹ : UNE PRATIQUE BIEN ANCRÉE

- La très grande majorité des entreprises accordent des délais de paiement à leurs clients. Et ce, quel que soit le secteur et la taille de l'entreprise. Si 97% des entreprises interrogées déclarent accorder des délais de paiement, ce pourcentage dépasse 90% dans tous les secteurs. Une large majorité d'entre elles accordaient des délais de paiement compris entre 31 et 60 jours (59%), et seulement 6% offraient un délai supérieur à 3 mois. Le délai de paiement moyen s'élève donc à 48 jours, soit un niveau nettement supérieur à ceux accordés en Allemagne³ (32 jours) ou même en Pologne⁴ (46 jours), tout en restant nettement en-dessous de ceux enregistrés en Chine⁵ (81 jours) et dans le reste de l'Asie⁶ (66 jours).
- Preuve du caractère généralisé de cette pratique en France, si les TPE sont relativement moins enclines à accorder des délais de paiement, elles sont tout de même 95% à le faire. Toutefois, elles accordent des délais plus courts. Ainsi, 35% d'entre elles offrent des délais inférieurs à un mois, contre environ 10% pour les autres tailles d'entreprises (**Graphique 1**). Aussi le délai de paiement moyen offert par les TPE est-il sensiblement inférieur : 44 jours contre 50 jours pour les PME et 51 jours pour les ETI et les grandes entreprises. Cette différence peut s'expliquer par la situation de trésorerie en général moins confortable des TPE, qui ne leur permet pas d'être aussi flexible sur les délais de paiement.

Graphique 1 :Délais de paiement par taille d'entreprise²

Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

En 2023

97%

des entreprises interrogées accordaient des délais de paiement à leurs clients. Les TPE accordent des délais moins longs: 35% d'entre elles demandent à être payées sous 30 jours, contre environ 10% pour les autres tailles d'entreprises.

1 Délai de paiement - délai entre le moment où un client achète un produit ou un service et le moment où le paiement est dû.

2 Sont considérées ici comme TPE toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et comme PME toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 50 millions d'euros.

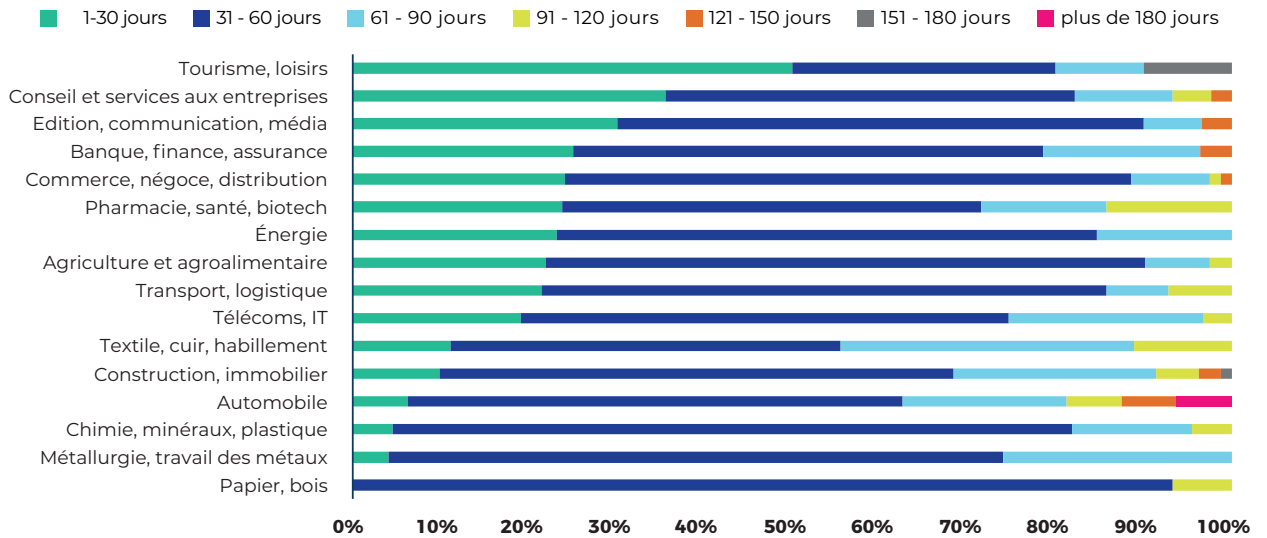
3 Enquête de paiement des entreprises en Allemagne: Retour vers des temps plus difficiles. 12 septembre 2023
<https://www.coface.com/fr/Actualites-Publications/Publications/Enquete-de-paiement-des-entreprises-en-Allemagne>

4 Poland Payment Survey 2023: Stock building makes payment delays shorter but only temporarily. 22 décembre 2022
<https://www.coface.com/News-Publications/Publications/Poland-Payment-Survey-2023-Stock-building-makes-payment-delays-shorter-but-only-temporarily>

5 China Payment Survey 2023: Shorter payment delays but worsening credit conditions in chemicals and wood. 23 mai 2023
<https://www.coface.com/News-Publications/Publications/China-Payment-Survey-2023-Shorter-payment-delays-but-worsening-credit-conditions-in-chemicals-and-wood>

6 Asia Payment Survey 2023. 3 juillet 2023
<https://www.coface.com/News-Publications/News/Asia-companies-experience-fewer-payment-delays-in-our-latest-Survey>

Graphique 2 :
Délais de paiement par secteur



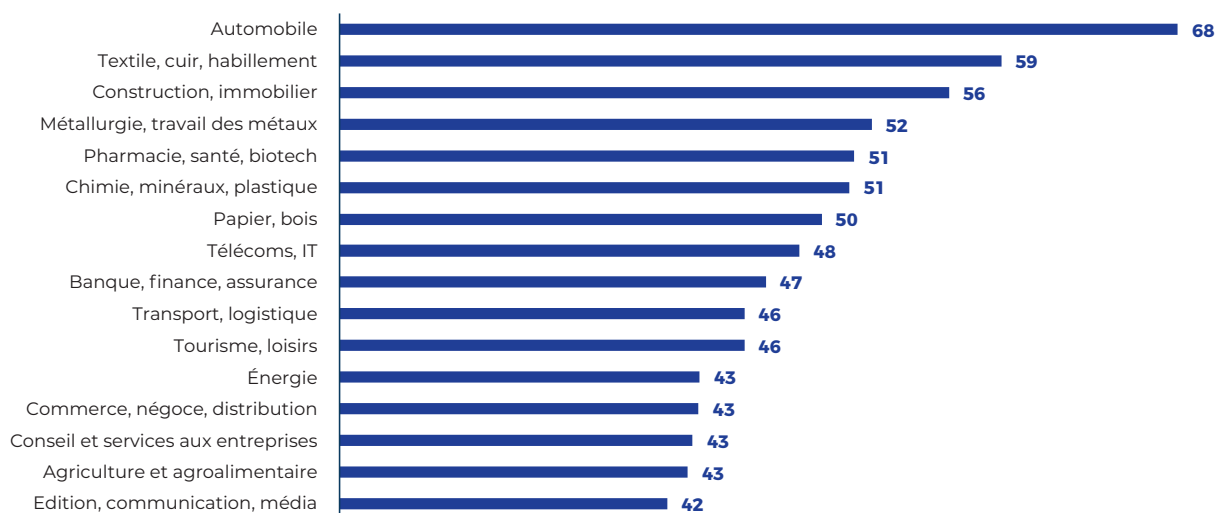
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Si la majorité des entreprises accordent des délais de paiement compris entre 31 et 60 jours dans tous les secteurs sauf le tourisme et les loisirs (**Graphique 2**), où la moitié d'entre elles demandent à être payées sous 30 jours, les délais tendent à être plus courts dans les services. Les quatre secteurs accordant le plus de délais inférieurs à 30 jours appartiennent tous à la catégorie des services. A l'inverse, le secteur de la construction et les différentes branches de l'industrie accordent des délais de paiement nettement plus longs. Près de 20% des entreprises du secteur automobile offrent des délais de paiement supérieurs à 3 mois. Ainsi, si les délais de paiement moyens sont relativement homogènes selon les secteurs, ils sont nettement plus longs dans la construction, le textile/habillement et, donc, l'automobile (**Graphique 3**). Ces pratiques

semblent propres à ces deux derniers secteurs, qui sont également ceux affichant les délais de paiement moyens les plus longs en Allemagne

Dans tous les secteurs, à l'exception des services financiers, la première raison invoquée pour justifier l'octroi de délais de paiement est « l'usage dans le secteur ». 37% des entreprises accordant des délais de paiement avancent ainsi cette explication, nettement devant le renforcement de la relation commerciale avec le client (19%) et le soutien aux clients en situation de trésorerie tendue (16%). Par ailleurs, une partie non négligeable des entreprises déclarent que le délai de paiement leur est imposé par le client (11%). Cette situation est relativement plus courante pour les TPE (15%) et dans le secteur automobile (18%).

Graphique 3 :
Délais de paiement moyen par secteur (en jours)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises



2 RETARDS DE PAIEMENT⁷ : LA SITUATION SE TEND

• Pas moins de 82% des entreprises ont constaté des retards de paiement de leurs clients au cours des 12 derniers mois. A titre de comparaison, les retards de paiement sont plus fréquents qu'en Pologne (61% des entreprises), qu'en Allemagne (76%) et qu'en Asie (57%), où les délais de paiement accordés sont plus longs mais les retards moins courants.

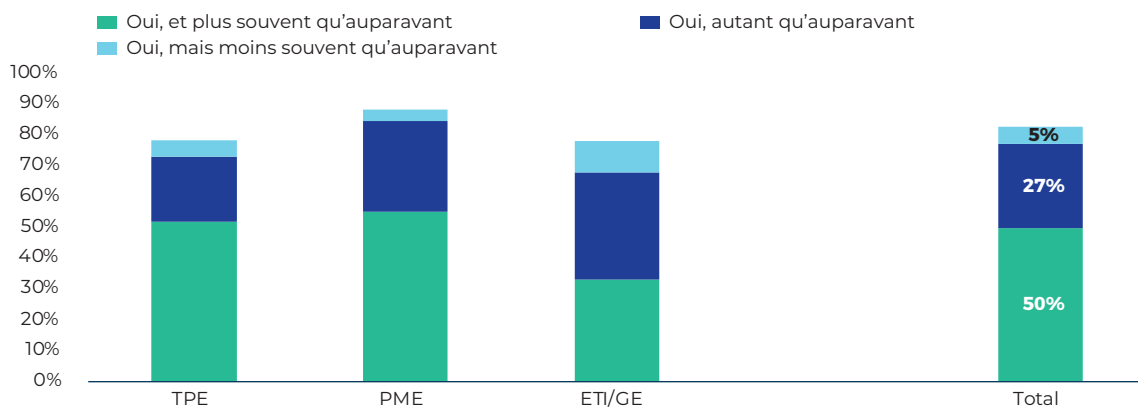
82%

des entreprises interrogées ont constaté des retards de paiement en 2023. Une majorité d'entre elles déclarent qu'ils ont été à la fois plus longs et plus nombreux qu'en 2022.

• Si 88% des PME déclarent avoir constaté des retards de paiement, près de 80% des autres entreprises y ont également été exposées. De plus, la grande majorité des TPE et des PME déclarent que les retards de paiement ont été plus fréquents que lors de l'année précédente (**Graphique 4**). La taille des entreprises est un facteur important face aux retards de paiement : 70% des TPE et des PME ont constaté un allongement des retards de paiement, contre « seulement » 53% des ETI et des grandes entreprises (**Graphique 5**). Signe d'un climat des affaires dégradé, seule une infime minorité des entreprises déclare que les retards de paiement ont été moins longs ou moins nombreux. La détérioration du comportement de paiement des entreprises s'est reflétée dans les chiffres de défaillances, avec un net rattrapage depuis le début de l'année (**voir Encadré**).

Graphique 4 :

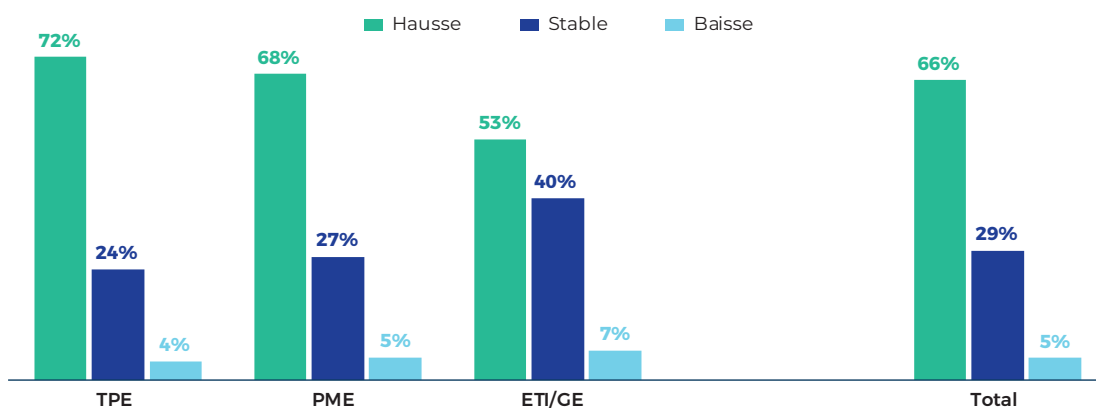
Proportion d'entreprises ayant constaté des retards de paiement en 2023 et évolution de leur fréquence par rapport à 2022



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 5 :

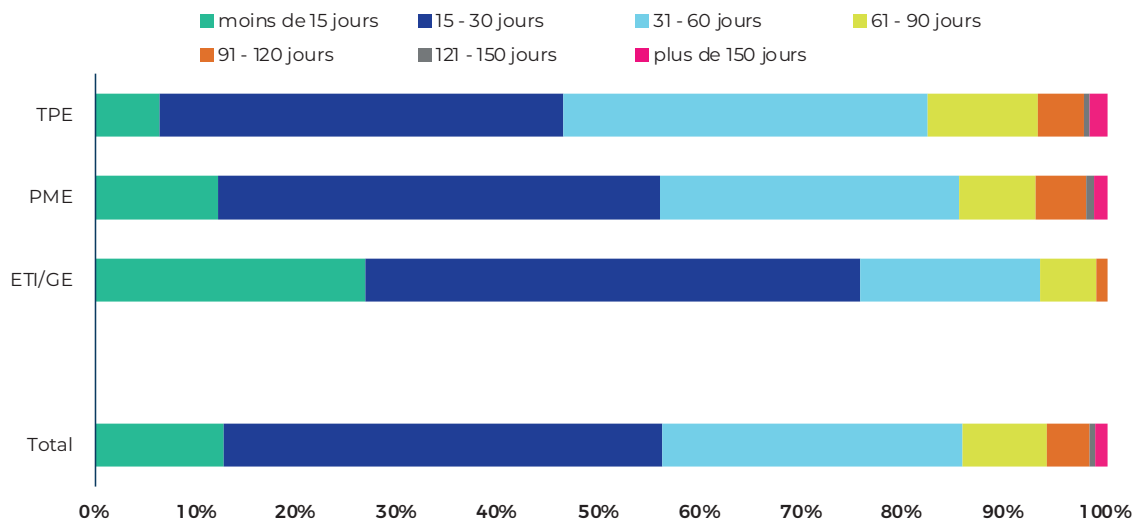
Evolution de la durée moyenne des retards de paiement au cours des 12 derniers mois



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

7 Paiement après expiration du délai de paiement

Graphique 6 :
Retards de paiement par taille d'entreprise



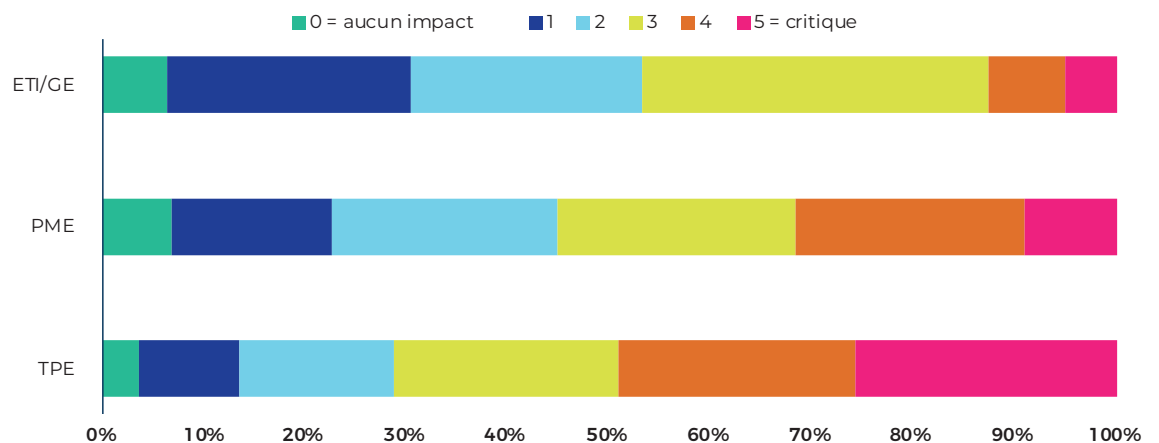
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

• Si la majorité des entreprises déclare des retards de paiement inférieurs à 30 jours, elles sont tout de même 44% à avoir été confrontées à un retard supérieur à un mois (**Graphique 6**). Le retard de paiement moyen s'élève à 38 jours en France. Ils sont ainsi, en moyenne, plus longs qu'en Allemagne (30 jours), mais bien inférieurs à ceux constatés en Pologne (52 jours), en Chine (83 jours) et en Asie (67 jours).

• La taille de l'entreprise semble là encore être un facteur discriminant, puisque 54% des TPE ont constaté des retards de paiement supérieurs à

un mois et près de 20% ont même déclaré des retards supérieurs à deux mois. Aussi le retard de paiement moyen atteint 42 jours pour les TPE, contre 38 jours pour les PME et « seulement » 26 pour les entreprises de plus grande taille. Ces résultats sont d'autant plus préoccupants que la moitié des TPE estiment que les retards de paiement ont un impact « très important » ou « critique » sur leur trésorerie (**Graphique 7**). Si cette proportion décline avec la taille de l'entreprise, un tiers des PME et 13% des ETI et des grandes entreprises ont également déclaré que leur trésorerie était très impactée.

Graphique 7 :
Impact des retards de paiement sur la trésorerie par taille d'entreprise (échelle de 0 à 5)



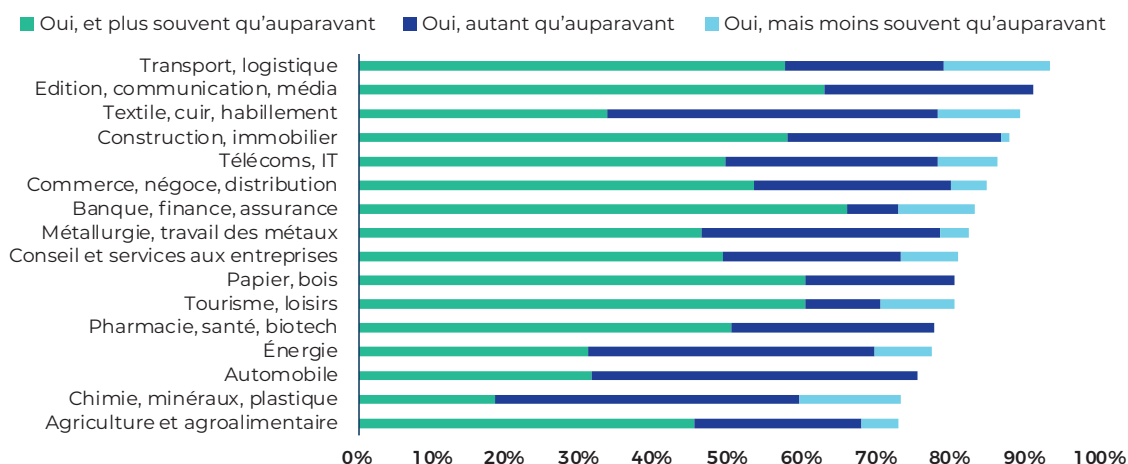
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises



- Aucun secteur n'est épargné par les retards de paiement (**Graphique 8**). De plus, ils sont devenus plus fréquents et plus longs (**Graphique 9**) dans tous les secteurs. Si la majorité des entreprises déclarent des retards de paiement inférieurs à un mois dans la plupart des secteurs, environ un quart des entreprises a constaté des retards supérieurs à deux mois dans le transport, le tourisme, les services aux entreprises, l'énergie et la construction (**Graphique 10, page 7**). Ce dernier secteur est ainsi celui affichant le retard de paiement moyen le plus élevé (**Graphique 11, page 7**). Les retards de paiement supérieurs à trois mois étant rares dans l'industrie, les branches manufacturières affichent un retard en-dessous de la moyenne.
- Si 27% des entreprises attribuent les retards de paiement aux difficultés financières de leurs clients, elles sont 41% à estimer que ces retards sont délibérés dans un objectif de gestion des flux de trésorerie. Cette explication est même avancée par la moitié des entreprises du secteur de la construction.
- Si 51% des entreprises anticipent des retards de paiement relativement stables au cours des 12 prochains mois, un tiers d'entre elles pensent qu'ils seront encore plus fréquents (**Graphique 12, page 7**). Quelle que soit la taille de l'entreprise, très peu d'entre elles anticipent une diminution du nombre de retards de paiement.

Graphique 8 :

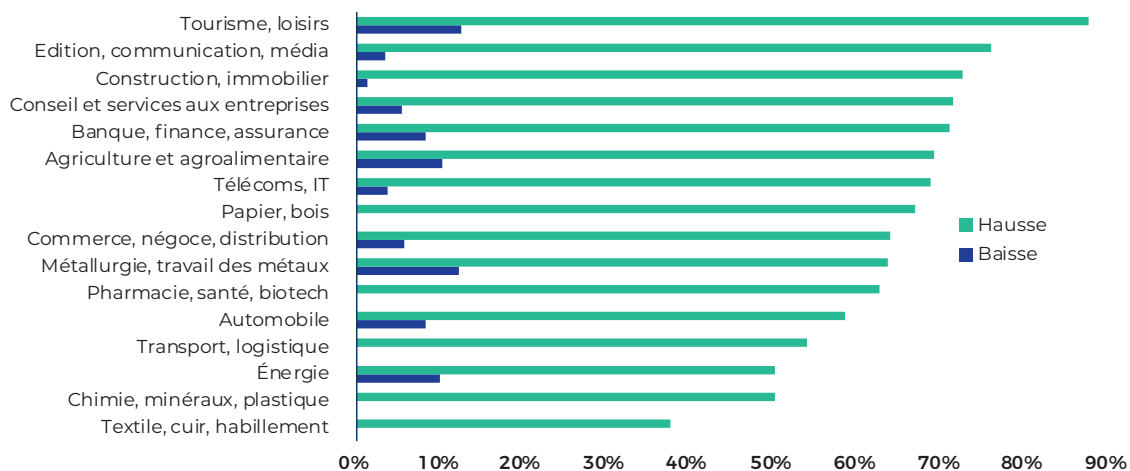
Proportion d'entreprises ayant constaté des retards de paiement en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

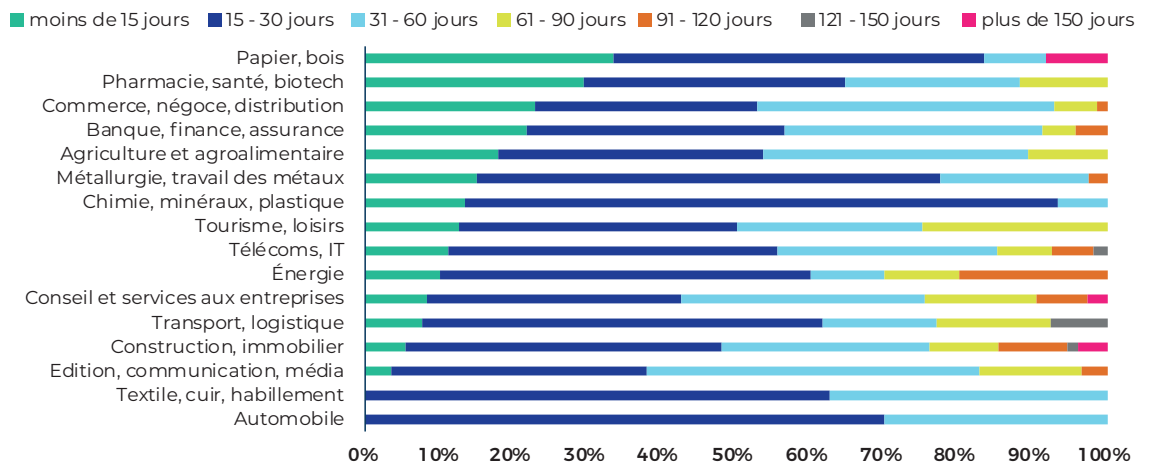
Graphique 9 :

Evolution de la durée moyenne des retards de paiement au cours des 12 derniers mois (% des réponses)



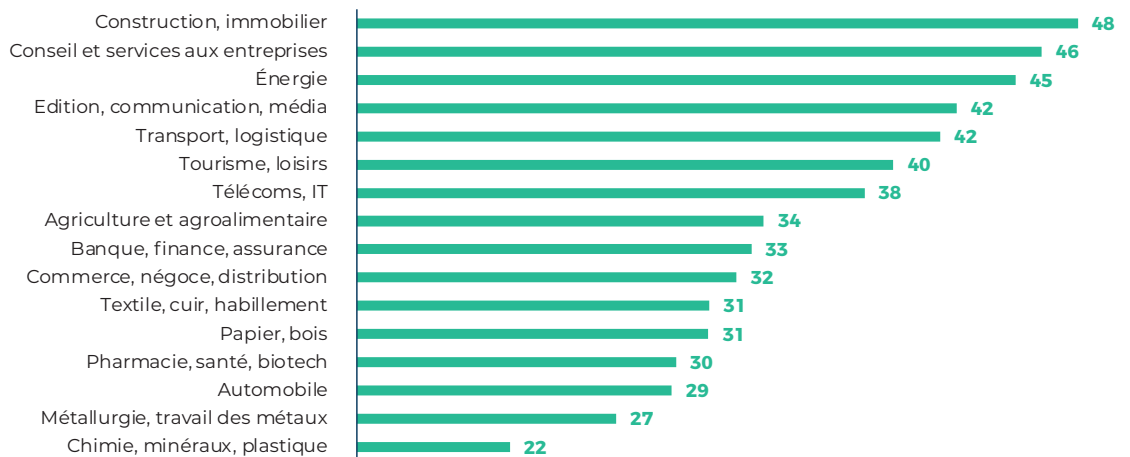
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 10 :
Retards de paiement par secteur



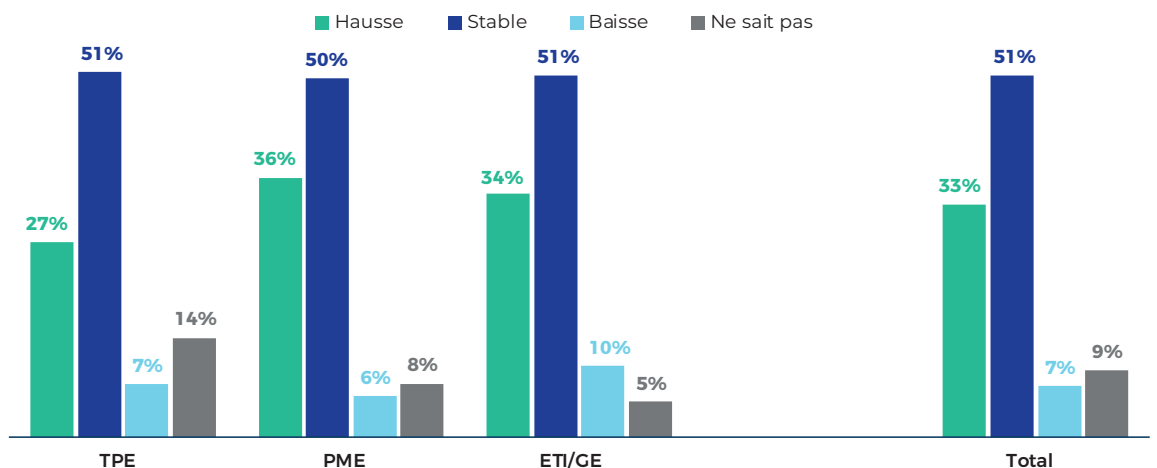
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 11 :
Retard de paiement moyen par secteur (en jours)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 12 :
Evolution anticipée du nombre de retards de paiement au cours des 12 prochains mois (% des réponses)

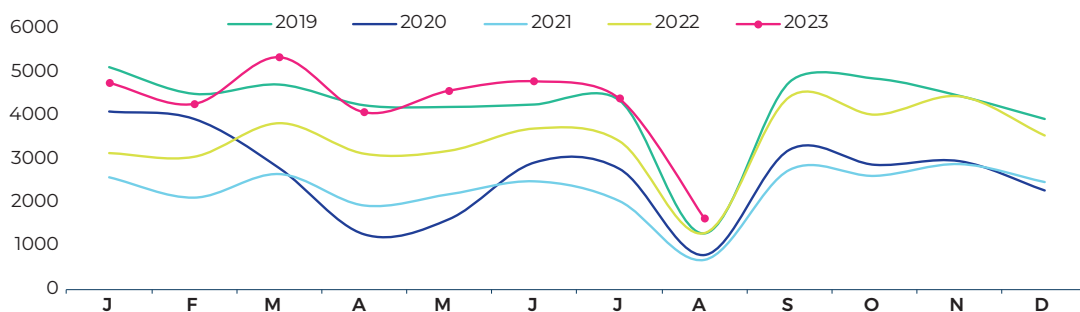


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

**Encadré :****ACCÉLÉRATION DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE**

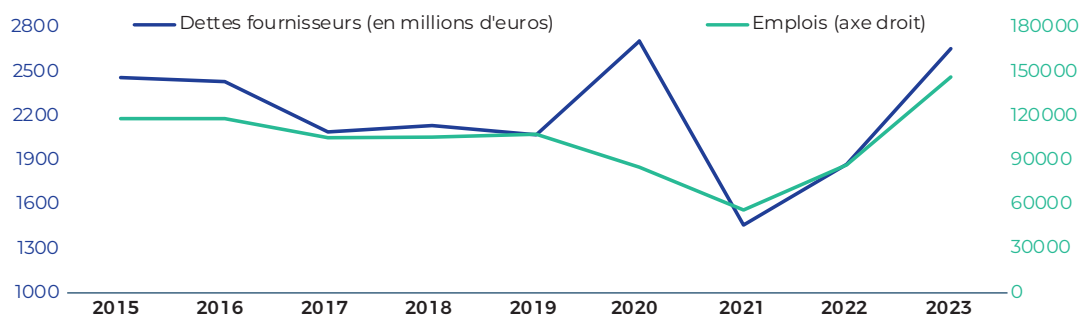
- Après être resté particulièrement faible jusqu'à la mi-2022, le nombre de défaillances d'entreprises a retrouvé son niveau d'avant-COVID en fin d'année dernière (**Graphique 1.1**). Les défaillances d'entreprises ont même été régulièrement dépassées les chiffres de 2019 depuis le début de l'année 2023: en mars, en mai, en juin, en juillet et en août. Ainsi, 33 794 défaillances ont été enregistrées sur les 8 premiers mois de l'année, en hausse de 37% par rapport à 2022 et de 3,5% par rapport à 2019.
- Ce constat vaut pour tous les secteurs : tous ont plus ou moins retrouvé leur niveau de 2019. En termes de taille d'entreprises, les défaillances ont été tirées par les entités réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 euros (+7% par rapport à la période janvier-août 2019). Toutefois, les plus petites entreprises ne sont pas les seules affectées : celles réalisant plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires ont aussi enregistré nettement plus de défaillances qu'avant la pandémie (+13%).
- C'est pourquoi le montant des dettes fournisseurs affectées par les défaillances (2,6 milliards d'euros sur les 8 premiers mois de l'année) est nettement supérieur à 2019 (**Graphique 1.2**). Au-delà du coût financier, celui en termes d'emplois concernés a également atteint des records avec plus de 146 000 emplois touchés entre janvier et août.
- Les liquidations judiciaires, qui représentent près de trois quarts des défaillances, sont 11% au-dessus du niveau de 2019. Les sauvegardes continuent d'être nettement supérieures à 2019 mais elles restent marginales (3% des procédures).
- Au cours des prochains trimestres, les conditions de financement restrictives (aussi bien en ce qui concerne les taux d'intérêt que les critères d'octroi de crédit) affecteront considérablement les entreprises, qui devront faire face à une demande toujours limitée, alors même que leurs coûts continueront d'augmenter (accélération des salaires, remboursement des PGE). Dans ces conditions, les marges et la trésorerie des entreprises seront sous tension, et les défaillances continueront à augmenter, s'établissant au-dessus des niveaux d'avant-pandémie.

Graphique 1.1 :
Nombre mensuel de défaillances d'entreprises



Sources : Ellisphère, Coface

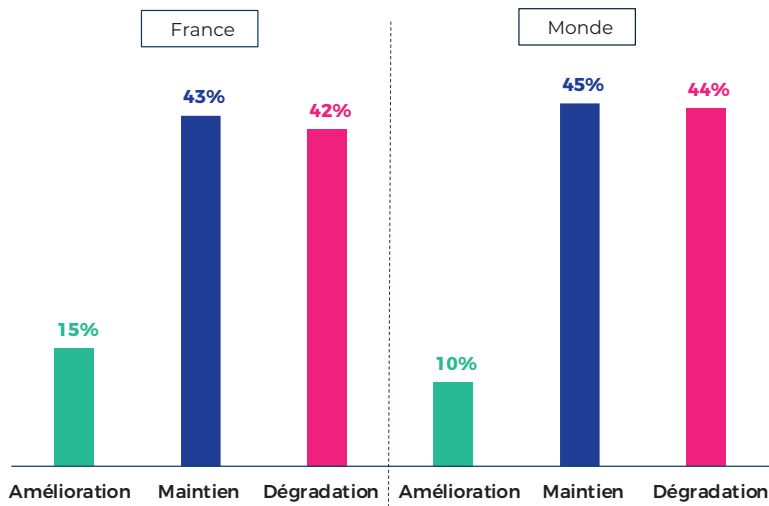
Graphique 1.2 :
Nombre d'emplois et montant des dettes fournisseurs affectés par des défaillances sur les 8 premiers mois de l'année



Sources : Ellisphère, Coface

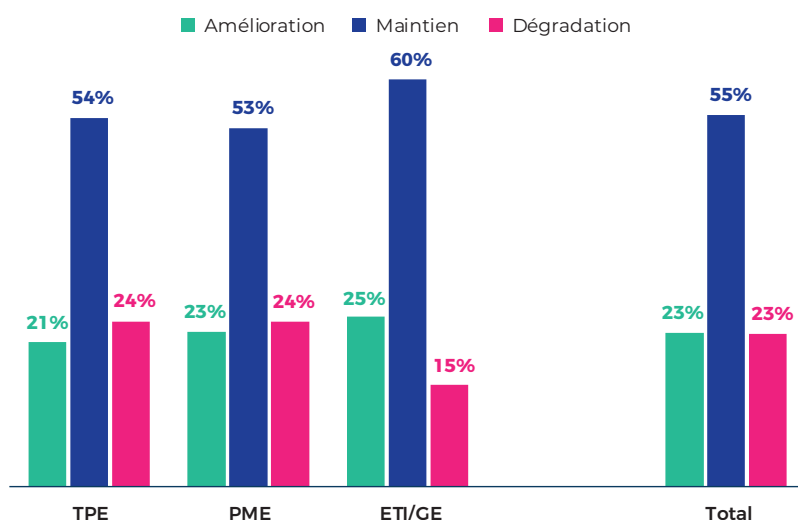
3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DÉGRADÉES ET RISQUES MULTIPLES

Graphique 13 :
Evolution anticipée de l'économie française et de l'économie mondiale en 2024
(% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 14 :
Evolution anticipée de la trésorerie en 2024



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

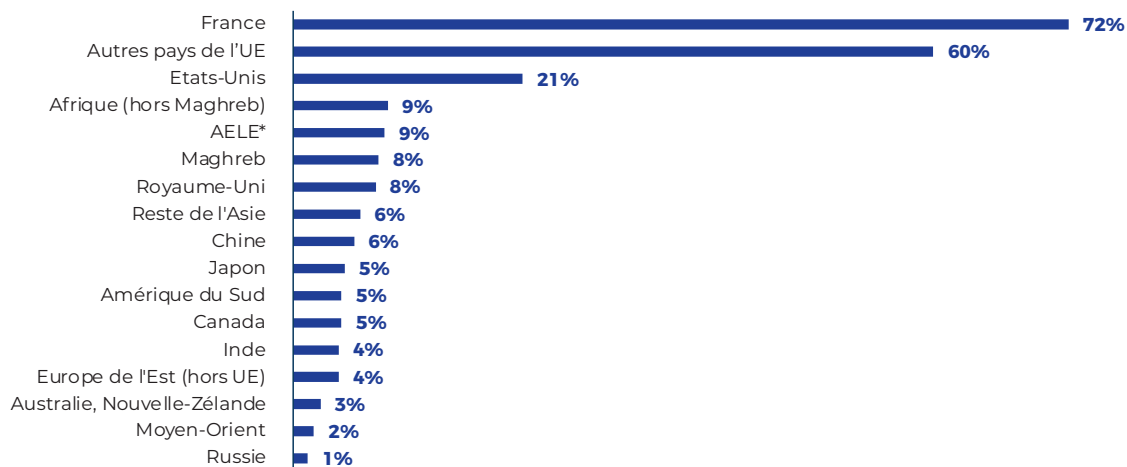
• Les anticipations plus pessimistes en ce qui concerne le comportement de paiement des clients s'inscrivent dans des perspectives économiques dégradées. Les entreprises interrogées s'attendent largement à une dégradation ou, au mieux, à un maintien de l'activité en France et dans le monde (**Graphique 13**). Ces attentes sont partagées par les entreprises de toutes tailles.

• Comme souvent dans les enquêtes réalisées auprès des entreprises, celles-ci sont relativement moins pessimistes concernant leur propre situation. Aussi sont-elles 37% à anticiper une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2024, et 16% une dégradation. Toutefois, il convient de souligner que si 47% des entreprises s'attendent à réaliser un chiffre d'affaires stable en 2024, cela sera probablement synonyme de baisse de la profitabilité, dans un contexte où les coûts, notamment salariaux, continueront de progresser. Par conséquent, il n'est pas surprenant que davantage de TPE et de PME prévoient une dégradation plutôt qu'une amélioration de leur trésorerie en 2024 (**Graphique 14**).

• Malgré des perspectives de croissance toujours limitées en France et dans l'Union Européenne en 2024, ces deux marchés restent largement plébiscités par les entreprises exportatrices, qui y voient les meilleures opportunités pour leur activité l'an prochain (**Graphique 15, page 10**). Si les autres marchés habituellement prisés des entreprises françaises, comme le Maghreb, le reste de l'Afrique ou la Suisse, figurent sans surprise en bonne position, les Etats-Unis arrivent très nettement devant les autres pays malgré, là aussi, un fort ralentissement attendu de l'économie américaine¹⁰. Autre résultat notable, le Royaume-Uni historiquement l'un des principaux marchés pour les exportations françaises arrive relativement en retrait, vraisemblablement du fait du Brexit et de la conjoncture défavorable que traverse actuellement l'économie britannique.

• Malgré le ralentissement de l'activité et de la demande adressée aux entreprises, 42% d'entre elles mentionnent comme principal risque les difficultés de recrutement, juste devant les prix des matières premières hors énergie (**Graphique 16, page 10**). Au-delà des risques attendus dans la conjoncture mondiale actuelle, le changement climatique est mentionné par 10% des entreprises comme étant déjà actuellement l'un des principaux risques pour leur activité. Sans surprise, ce risque est particulièrement d'actualité dans le secteur du

10 Coface prévoit une croissance du PIB de 2% en 2023 et 0,9% en 2024 aux Etats-Unis.

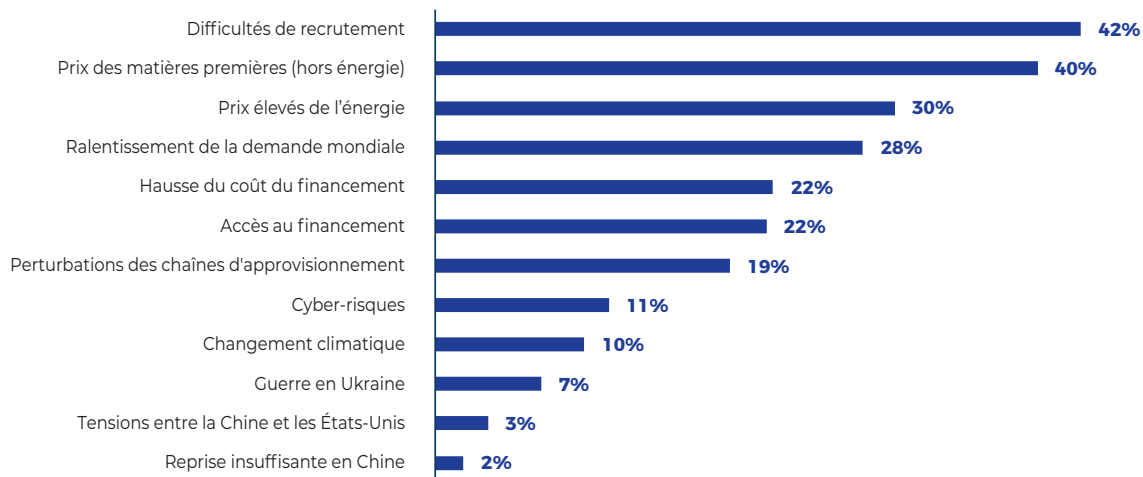
**Graphique 15 :**Marchés les plus porteurs pour les entreprises exportatrices⁹ en 2024 (jusqu'à trois réponses possibles)⁹

Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

* L'AELE (Association européenne de libre-échange) compte quatre pays membres: l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Graphique 16 :

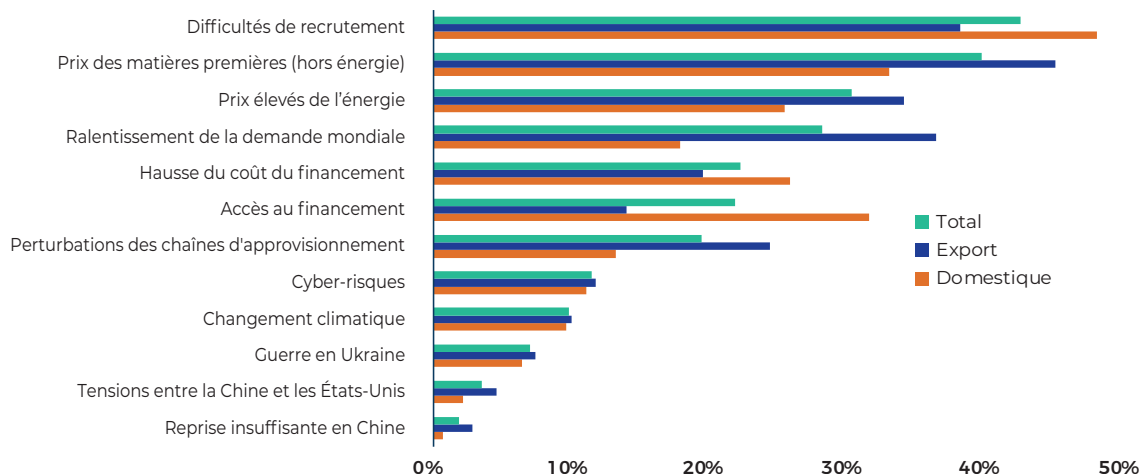
Principaux risques pour l'activité de l'entreprise (jusqu'à trois réponses possibles)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 17 :

Principaux risques pour l'activité pour les entreprises exportatrices et celles concentrées exclusivement sur le marché domestique (jusqu'à trois réponses possibles)

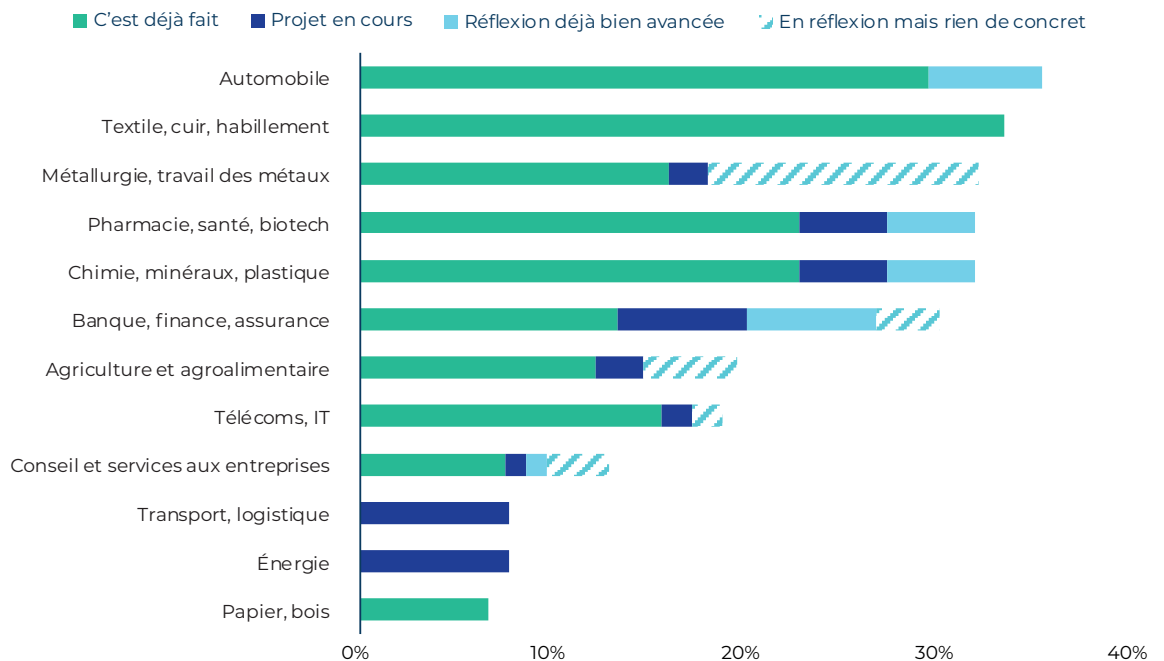


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

8 350 entreprises ont déclaré exercer leur activité au moins en partie à l'export, soit 56% de notre échantillon

9 Dans la mesure où plusieurs réponses sont possibles, la somme des réponses n'est pas égale à 100%

Graphique 18 :
Proportion d'entreprises prévoyant de relocaliser au moins une partie de leur activité (% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

tourisme (20% des répondants) et, surtout, de l'agroalimentaire (46% des entreprises). De façon relativement surprenante, les entreprises sont peu préoccupées par les risques concernant la Chine, aussi bien la reprise économique décevante que les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis. Cela est cohérent avec le peu d'entreprises ayant mentionné la Chine comme un marché d'opportunités en 2024 et, surtout, la part toujours aussi faible du pays dans les exportations françaises (8^{ème} destination en 2022 avec 4%), malgré son poids dans le commerce mondial.

- En ce qui concerne les risques actuellement identifiés, les réponses diffèrent sensiblement selon que l'entreprise réalise (au moins) une partie de son activité à l'exportation ou qu'elle soit exclusivement présente sur le marché français (**Graphique 17, page 10**). Sans surprise, les entreprises exportatrices sont particulièrement sensibles aux risques pesant sur la demande mondiale, les chaînes d'approvisionnement ainsi que les prix des matières premières (dont l'énergie). A l'inverse, les entreprises qui se concentrent exclusivement sur le marché domestique mentionnent davantage les difficultés de recrutement et les conditions de financement (coût, accès). Ce facteur distinctif entre entreprises exportatrices et non-exportatrices se vérifie quelle que soit la taille de l'entreprise. En termes sectoriels, les entreprises opérant dans les services évoquent

majoritairement les difficultés de recrutement, là où leurs homologues dans l'industrie mentionnent davantage les coûts des matières premières et les chaînes d'approvisionnement. Dans le secteur de la construction, les entreprises identifient comme principaux risques les prix des matières premières hors énergie, les difficultés de recrutement et, assez logiquement, le coût et l'accès au financement.

- Dans un contexte géopolitique mondial incertain propice au *nearshoring*¹¹ et au *friendshoring*¹², 12% des entreprises interrogées déclarent avoir déjà relocalisé au moins une partie de leur activité. Ce phénomène est non négligeable puisque cette part est même supérieure à 20% si l'on inclut les entreprises pour lesquelles c'est un projet en réflexion – plus ou moins avancée. Dans de nombreux secteurs comme l'automobile, le textile et l'habillement, la métallurgie, la chimie et la pharmacie le pourcentage dépasse même 30% (**Graphique 18**). En Allemagne également, l'automobile et le textile/habillement sont les principales industries concernées par les intentions de relocalisations, après avoir été parmi les principaux acteurs des délocalisations au cours des dernières décennies. La très grande majorité des entreprises ayant ou souhaitant relocaliser une partie de leur activité envisage de le faire en France (84% des répondants). Parmi les autres pays européens, si l'Espagne arrive en première position (mais seulement 3% des répondants), aucun pays ne se détache véritablement.

11 Relocalisation d'une activité économique dans un pays plus proche géographiquement

12 Relocalisation d'une activité économique dans un pays allié en termes géopolitiques



ANNEXES

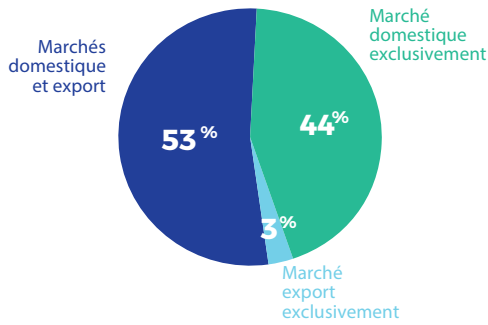


UN TOTAL DE

630

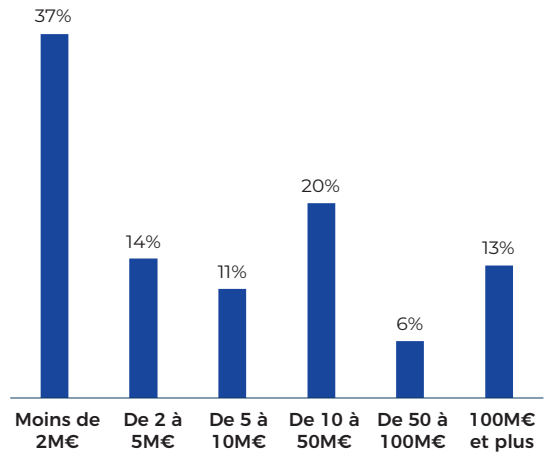
ENTREPRISES ONT PARTICIPÉ
DANS L'ENQUÊTE DE PAIEMENT

MARCHÉ CONCERNÉ



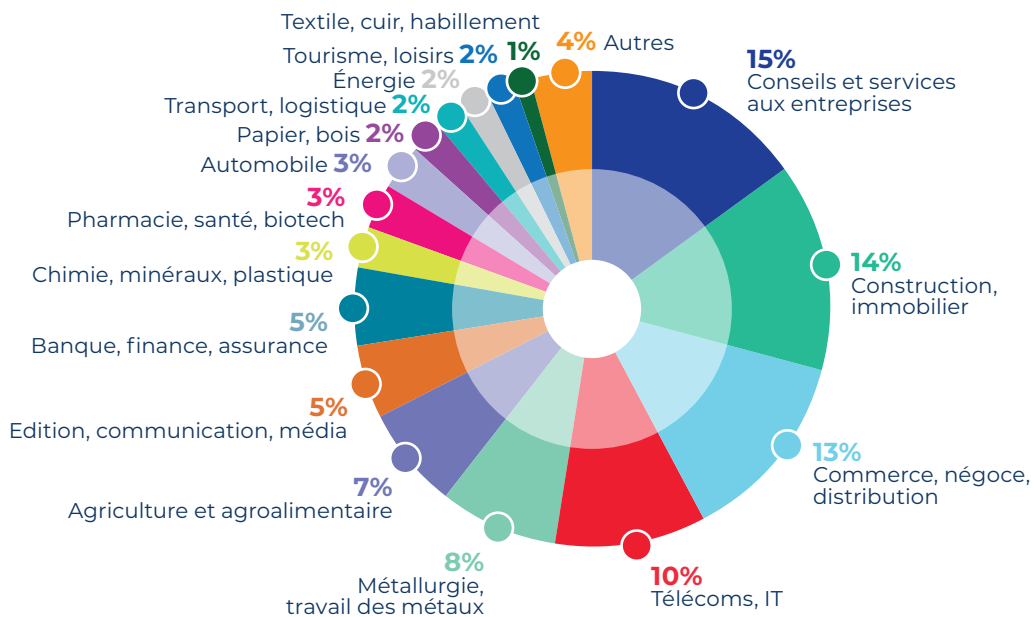
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

TAILLE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

SECTEURS DES ENTREPRISES INTERROGÉES



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

DISCLAIMER

Ce document reflète l'opinion de la Direction de la Recherche Economique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans ce guide. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce guide de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent guide. Ce guide ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface:

<http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>

COFACE SA

1, place Costes et Bellonte
92270 Bois-Colombes
France

www.coface.com

coface
FOR TRADE